

EXTRAIT
Du Registre des délibérations du Conseil de la Communauté

Délibération DC 2020-043

OBJET : ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PYRENEES AUDOISES

L'An deux mille vingt, le seize du mois de juillet à 15 heures, le Conseil de la Communauté s'est réuni à QUILLAN, à l'Espace Cathare, place de la gare à QUILLAN, suite à la convocation faite le 9 juillet 2020 par Monsieur le Président.

Etaient présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Christophe PIQUEMAL (Aunat) Philippe PARRAUD (Axat) Michel CRESTIA (Belcaire), Lucien RIVIE (Belfort sur Rébenty), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault) Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre) Eric ASTIER (Corbières), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DEBOISSIEU (Counozouls), Serge IMOVEN (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéraza), Yveline DUFIS (Espéraza), Jérôme MORANDI (Espéraza) Elvire ANDREWS (Espéraza) ; Eric COUE (Espéraza), François LACROIX (Espezet) Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (GINCLA), Daniel CALVI (GINOLES), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou) Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle) Jacques GALY (LaPradelle-Puilaurens, Christian ARAGOU (LeBousquet), Honoré GERVAIS (Le Clat), Denis BRUNEL (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Francis ROUTELOUS (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias) Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Martinez DAFFOS (Quillan) Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean Pierre ESPOSITO (Roquefeuil) Benoit OLIVE (Roquefort de Sault), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Cédric Plichard (Saint Jean de Paracol), Denis Malfat (Saint Julia de Bec), Louis SIRE (Saint Just et le Bézu), Louis SIRE (Saint Just et le Bezu) Marielle BASTOU (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Trézières), Paul COEFFARD (Val de l'Ambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby) Georges BENNAVAIL (Val du Faby) Marc RIVALS (Villefort).

Procuration : Jean Claude MICHELOU (Axat) procuration à Philippe PARRAUD, Évelyne GARROS (Chalabre) procuration à Jean Jacques AULOMBARD, Marie Claude MARTIN (Espéraza) procuration à Yveline DUFIS, Gaël SAN MARTIN (Espéraza) procuration à Jérôme MORANDI, Nadia PARACHINI (Quillan) procuration à Sophie BOUTTIER, Amandine MORENO (Quillan) procuration à Jean POLY, Serge BACAVE (Saint Benoît) procuration à Jean Christophe GAUVRIT

Excusés : Jean Pierre CLAUDE (Comus) Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Nicole GIMENEZ (Quillan)

Secrétaire de séance : Jean Christophe GAUVRIT

Nombre de conseillers en exercice : 84

Présents : 74

Votants : 81

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral N° SPL 2019-028 en date du 9 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du bureau non vice-présidents annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

Bernard VAQUIE

Mohammed EL HABCHI

Ainsi délibéré, à QUILLAN le 16 juillet 2020

Pour extrait conforme,

*Transmis au représentant de l'Etat,
le 20.07.2020
Le Président certifie qu'un extrait de
la présente délibération
a été affiché conformément à la loi,
le 20.07.2020*

REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

20 JUL. 2020

Le Président
Francis SAVY

